Image not found or type unknown

Les nouvelles recommandations du GAFI contre le blanchiment de capitaux

publié le **04/03/2012**, vu **5430 fois**, Auteur : Anthony BEM

Le Groupe d'Action financière (GAFI), organisme intergouvernemental visant à développer et promouvoir des politiques nationales et internationales afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme vient de prendre de nouvelles normes.

Les normes du GAFI viennent d'être modifiées pour offrir aux gouvernements de 180 pays des moyens plus efficaces pour sanctionner les infractions pénales et fiscales relatives notamment au blanchiment de capitaux dont le montant total des capitaux blanchis et des graves crimes et délits sous-jacents représenterait entre 2 et 5% du PIB mondial.

I - Le GAFI

Le Groupe d'Action Financière (ci-après dénommé GAFI) est un organisme intergouvernemental, re?unissant 36 membres, et auquel participent plus de 180 pays au travers d'un réseau mondial d'organismes régionaux, charge? au niveau international de protéger l'inte?grite? du système financier, par l'élaboration de normes pour lutter contre :

- le blanchiment de capitaux,
- le financement du terrorisme,
- la prolife?ration des armes de destruction massive.

En pratique, les recommandations du GAFI sont mises en œuvre par plus de 180 pays au sein de :

- leur système judiciaire pénal,

- réglementations des institutions financières, des entreprises et des professions non financières tels que les casinos et les notaires,

- mesures de transparence relatives a? la proprie?te? des personnes morales et des constructions juridiques (trust),

- l'établissement d'autorités compétentes dotées des fonctions et pouvoirs appropriés,

- re?gles concernant la coopération avec les autres pays.

II - Les nouvelles recommandations du GAFI

Au terme d'un travail de deux ans entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, le GAFI vient de publier ses nouvelles recommandations visant à offrir aux autorités un cadre renforcé pour poursuivre les criminels et répondre à de nouvelles menaces pour le système financier international et, par voie de conséquence, augmenter la difficulte? pour les criminels et

les terroristes de dissimuler leurs activite?s.

Les nouvelles recommandations du GAFI sont relatives aux :

- traitement des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LBC/FT) selon des mesures renforce?es lorsque les risques sont plus e?leve?s et avec la possibilite? d'appliquer des mesures simplifie?es lorsque les risques sont plus faibles.

- obligations de déclaration d'informations sur les be?ne?ficiaires effectifs de virements e?lectroniques, le contro?le des socie?te?s, trusts et autres personnes et constructions juridiques.

- l'extension de la coope?ration internationale, entre autorite?s nationales responsables, par des e?changes d'informations plus efficaces en matie?re d'enque?te, de contro?le et de poursuites.

- l'extension des pouvoirs des autorite?s de poursuite pe?nale et des cellules de renseignements financiers qui pourront notamment obtenir et analyser les informations financie?res relatives aux comptes et ope?rations re?alise?es par des personnes suspecte?es d'e?tre des criminels.

- l'extension de la liste des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux aux infractions fiscales pe?nales (produit des infractions fiscales, contrebande, droits de douanes, taxes, etc ...).

Afin de s'assurer de la mise en œuvre de ses nouvelles recommandations, le GAFI commencera un nouveau cycle d'e?valuation de ses E?tats-membres en 2013 et se concentrera plus particulie?rement sur l'efficacite? de la mise en œuvre des normes.

Selon Giancarlo Del Bufalo, le Président du GAFI :

« L'adoption des recommandations révisées témoigne de l'engagement commun des États à lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

Les recommandations révisées comprennent des obligations imposant des mesures de protection plus fortes dans le secteur financier et des outils d'application renforcés et améliorent la coopération internationale ».

Quel programme ... !

Je suis à votre disposition pour toute information ou action.

PS : Pour une recherche facile et rapide des articles rédigés sur ces thèmes, vous pouvez taper vos "mots clés" dans la barre de recherche du blog en haut à droite, au dessus de la photographie.

Anthony Bem
Avocat à la Cour
27 bd Malesherbes - 75008 Paris
Tel : 01 40 26 25 01

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Email : abem@cabinetbem.com

www.cabinetbem.com

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés